



LES COOPÉRATIVES ÉNERGÉTIQUES CITOYENNES : RÉPONSES LOCALES À UN PROBLÈME GLOBAL ?

Quentin Mortier
Coordinateur
Etudes & Animations



Analyse 2015

DOSSIER « CIRCUITS COURTS »

GAC, GASAP, La Ruche qui dit Oui : du pareil au même ?

Consommer local : du panier bio au super-marché alternatif ?

Les coopératives énergétiques citoyennes : réponses locales à un problème global ?

Il est rare de pouvoir vivre au présent le passage d'une période historique à l'autre. A fortiori quand il s'agit de l'histoire de la Terre (4.567.000.000 années) et non celle de la seule Humanité (200.000 ans). C'est pourtant ce que nous sommes probablement en train de vivre avec la potentielle déclaration de fin de l'Holocène (commencée il y a environ 12.000 ans et marquée par l'agriculture et la sédentarisation) et de début de l'Anthropocène (commencée il y a environ 200 ans avec la révolution industrielle et marquée par l'influence de l'être humain sur la biosphère au point de devenir une « force géologique » majeure). Le plaisir éventuel à connaître cette charnière temporelle est faible en comparaison de l'inquiétude et la sidération générée par la seule lecture des causes de ce changement d'époque et d'échelle, qui peuvent être imputés à cet « anthropos » et à ses activités. Citons¹ : la modification de tous les bassins hydrographiques du monde, la transformation du cycle d'azote et du cycle du carbone (avec pour effet le changement climatique dû à la production de gaz à effet de serre), l'accélération du processus d'érosion, la «sixième extinction globale » des espèces (qui pourrait manifestement inclure l'espèce humaine, la cinquième était celle qui avait emporté les dinosaures).

Une des causes de ces bouleversements aux conséquences géologiques est à trouver dans la révolution industrielle et en particulier dans la gestion de l'énergie produite et consommée par cette transformation socio-économique majeure. Comme le relève le sociologue Bruno Latour, sur le plan quantitatif, notre civilisation « *consomme environ 12 térawatts² à tout instant et se dirige vers environ 100 térawatts si le reste du monde se développait au niveau des Etats-Unis, chiffre stupéfiant si l'on considère que les forces de la tectonique des plaques sont censées ne produire pas plus de 40 térawatts d'énergie* »³. A côté de ces chiffres, un aspect qualitatif, commun à deux sources d'énergie importantes, doit être souligné. Le philosophe Pascal Chabot fait remarquer que « *le plus souvent, tout est fait pour camoufler au public les énergies qu'il consomme* »⁴. On oublie facilement que le diesel qu'on achète à la pompe provient de la décomposition lente de déchets végétaux et animaux (notamment les mêmes dinosaures) qui a pris des dizaines de millions d'années et que leur gisement aura une fin, désormais de plus en plus prévisible. On oublie aussi aisément ce que deviennent les déchets générés par les centrales nucléaires inaccessibles aux yeux du public. Une partie d'entre eux, après avoir été jetés en mer durant des décennies, sont aujourd'hui coulés dans des matrices de verre, puis placés dans des puits ventilés, avant de rejoindre un centre de stockage géologique, pour être enfouis à 500 mètres de profondeur, dans une couche d'argile censée les confiner pour des millénaires. Hydrocarbures ou nucléaire, ces puissances ont en commun d'être maintenues dans une sorte de « boîte noire ». Et ce, du fait d'une gestion centralisée qui paraît parfois aussi peu transparente que les couches géologiques.

¹ A la suite du géologue Jan Zalasiewicz, cité par LATOUR B., « L'anthropocène et la destruction de l'image du globe », dans HACHE E. (dir.), *De l'univers clos au monde infini*, Editions Dehors, 2014, p. 31.

² 1 TW = 10¹² watts

³ LATOUR B., *op. cit.*

⁴ CHABOT P., *L'âge des transitions*, Paris, PUF, 2015, p. 88.

Or, se sont constitués en Belgique et en Europe, depuis quelques années, des collectifs de citoyens qui prétendent apporter des réponses concrètes et locales aux problèmes globaux posés par la gestion de l'énergie. Ce faisant, ils se proposent d'ouvrir cette « boîte noire » et de la remplacer par une boîte qui pourrait être qualifiée de transparente si l'on se fie à leur vision citoyenne. Dans notre pays, ces collectifs ont pour la plupart choisi le statut de coopérative (agrées par le CNC et/ou au statut de société à finalité sociale⁵) pour mener à bien leurs activités, notamment de production d'énergie renouvelable⁶.

Nous avons voulu questionner ces acteurs sur leurs capacités à faire face aux problèmes de grande échelle esquissés plus haut. Pour éclairer notre lanterne, nous avons procédé à une visite (celle de la coopérative flamande Ecopower) et à deux interviews de membres du Conseil d'administration (ceux de la coopérative Lucéole et de la coopérative Champs d'énergie⁷). Inspiré par une démarche d'anticipation menée par des historiens⁸, nous avons interrogé ces collectifs sur leur utopie et le moment de sa réalisation, sur les éléments adjuvants et opposants rencontrés ainsi que sur les destinataires et destinataires de cette quête⁹.

Une quête accessible

Les coopératives citoyennes énergétiques sont loin d'être composées exclusivement de spécialistes et autres ingénieurs électriciens mais bien plutôt d'un panorama de citoyens relativement profanes. C'est du collectif qu'émerge une intelligence de la question énergétique, chacun apportant des compétences variées, puisées dans son expérience professionnelle ou dans son statut de consommateur attentif. D'une certaine manière, ces coopératives considèrent l'énergie renouvelable comme un (bien) commun dont les règles d'utilisation doivent être élaborées, selon les termes d'Elinor Ostrom¹⁰, par les « appropriateurs ». Elles visent à se réapproprier collectivement et localement l'énergie. La particularité des coopératives, du moins en Wallonie¹¹, est en effet d'être localisées sur un territoire défini, souvent de quelques communes pour la plupart d'entre elles.

Concrètement, ce que visent ces coopératives, c'est le passage à 100 % d'énergie d'origine renouvelable dont la moitié pourrait être produite par des coopératives citoyennes alliées entre elles et/ou des opérateurs publics. Ce qui peut paraître comme une utopie en est de moins en moins une dès lors que des pays ou autres territoires plus petits s'en approchent et que des rapports techniques sont commandés et publiés en vue de dessiner les scénarios menant à un tel objectif¹². Les projections portent sur les 35 prochaines années

⁵ Le CNC est le Conseil National de la Coopération. Etre agréé par lui ou choisir le statut de SFS revient à admettre par exemple le principe d'une limitation des dividendes.

⁶ Selon le site www.eolien.be, « la Wallonie est l'une des régions les plus actives en matière de participation citoyenne : au 01/07/2014, elle comptait pas moins de : 19 sociétés coopératives (...), 6 associations citoyennes locales et 6 communes qui ont directement investi dans un projet éolien. A ce jour, la Wallonie compte entre 7500 et 10.000 particuliers qui ont souscrit des parts de coopératives ». Ces sociétés sont regroupées en fédérations (voir : <http://rescoop.eu> et <http://www.rescoop-wallonie.be/>).

⁷ Dont l'auteur est par ailleurs membre actif.

⁸ Un aperçu en est accessible sur le site www.laviedesidees.fr/Le-monde-au-XXIIe-siecle.html

⁹ Reprenant de la sorte les éléments du schéma actantiel greimasien, bien connu dans l'analyse des contes et récits.

¹⁰ Prix Nobel d'économie en 2009 pour son analyse des biens communs.

¹¹ En Flandre, le paysage est un peu différent avec le développement très important d'une coopérative de plus de 50.000 membres, Ecopower, jouant néanmoins sur la dimension régionale commune. En Wallonie, seule la coopérative Emission Zéro a aussi cette prétention régionale (avec seulement un peu moins de 1500 membres).

¹² Une variante à l'objectif 100% renouvelable consiste à passer à une économie bas carbone (c'est-à-dire dont les émissions de gaz à effet de serre sont divisées par 20 par rapport à 1999, voire réduites à rien). En Belgique, un rapport a été publié en 2013 sur le sujet, intitulé « Towards 100% renewable energy in Belgium by 2050 » (disponible sur le site www.icedd.be). En Europe, la Suède, le Danemark, la Lettonie, l'Autriche, le Portugal et la Finlande se sont fixés des objectifs élevés (plus de 30 % d'énergies renouvelables en 2020) et sont tous en bonne voie pour les réaliser. Quant à l'Allemagne, elle se caractérise par un mouvement citoyen important : un kilowattheure renouvelable sur deux provient d'une coopérative d'énergie ou d'un équipement installé chez un agriculteur ; plus de 200 000 citoyens sont sociétaires des quelque 900 coopératives d'énergie recensées dans le

qui pourraient permettre pareille transition et sont dès lors cruciales pour l'avenir. Une des conditions de réalisation de cet objectif est de réduire drastiquement et parallèlement la consommation d'énergie.

Les effets possibles de la réalisation d'un tel projet relèvent de deux ordres, intimement liés.

Le premier est économique en ce sens que la réussite de ce mouvement coopératif pourrait susciter et favoriser un déploiement dans d'autres champs d'activités, sur le territoire de chaque coopérative. Des liens sont en effet déjà tissés entre ces coopératives et d'autres acteurs ou questions comme ceux de la mobilité, de l'habitat ou de l'agriculture, éventuellement liés entre eux par le développement d'une monnaie locale. Un aperçu en a été donné lors de l'inauguration récente d'une éolienne citoyenne propriété de la coopérative Vents du Sud qui a été célébrée par une fête de l'investissement local.

Le deuxième est politique avec le surcroît d'autonomie pour ces territoires et finalement régions ou pays. Pour prendre le cas de la Belgique¹³, le scénario 100 % renouvelable augure d'une baisse de la part des importations d'énergie dans la demande d'énergie primaire (passant de 83% à 42 ou 15 % selon les variantes). Au niveau local, la génération de bénéfices d'exploitation d'une éolienne peuvent être utilisés localement, sur base d'une décision de l'assemblée générale de la coopérative en vertu du principe « un homme une voix » et peuvent par exemple apporter des réponses à des problèmes de précarité énergétique. L'utopie des coopératives citoyennes énergétique concoure donc d'une certaine manière à une plus grande démocratie économique, en permettant la participation des citoyens à la gestion de biens communs¹⁴. Chaque citoyen a en effet la possibilité, moyennant l'achat d'une seule part d'une coopérative locale, de participer à la gestion et de contribuer aux débats relatifs à cette question cruciale qu'est l'approvisionnement de la société en énergie.

Des oppositions interconnectées

Les opposants à un tel projet ne manquent pas. Bizarrement, ce ne sont pas les groupes anti-éoliens qui sont cités les premiers par les administrateurs des coopératives interrogés (alors que le nombre de recours juridiques contre les projets éoliens augmente ces dernières années). Les réactions de ces collectifs citoyens, qui peuvent être qualifiées à première vue de type NIMBY¹⁵, sont vues comme minoritaires et temporaires et n'ayant de poids qu'en raison de l'oreille attentive qu'ils trouvent auprès de certains représentants politiques. Ce sont bien les tergiversations politiques dans le domaine énergétique qui sont vues comme le principal obstacle. Leurs actions sont vues comme caractérisées par le « courtermisme » et le populisme là où anticipation et courage politique devraient prévaloir. Sont particulièrement visés les changements de vision à long terme selon les gouvernements ainsi que l'absence de transparence dans la communication sur le coût des énergies fossiles comparées aux énergies renouvelables (concrètement, chaque consommateur d'électricité peut voir sur sa facture mensuelle le

pays (source : www.reporterre.net). Pour des données sur la situation mondiale, consultez le site www.ren21.net.

¹³ Selon le rapport cité plus haut, réalisé par le Bureau fédéral du Plan, ICEDD et VITO, p. vi.

¹⁴ Sur le sujet, voir SAW-B, *Démocratisons l'économie ! Pratiques et utopies*, Monceau-sur-Sambre, SAW-B, 2014 et le rapport publié par la fédération européenne Rescoop, intitulé « The energy transition to energy democracy » (<http://rescoop.eu/sites/default/files/energy-democracy.pdf>).

¹⁵ « Not In My BackYard », qui signifie littéralement « pas dans mon arrière-cour ». Cette explication n'est pas satisfaisante. Une piste explicative intéressante (basée sur les notions de « distance » et de « médiation » plutôt que sur celle d'imposition de l'intérêt collectif sur les intérêts individuels) est donnée par Marc Mormont et Pierre Stassart dans une contribution au Congrès interdisciplinaire du développement durable de 2015, intitulée « Acceptabilité des politiques environnementales: le cas des oppositions locales aux projets éoliens » et disponible à cette adresse : <http://cidd2015.sciencesconf.org/51714>.

coût de sa participation au système des certificats verts alors qu'il n'a aucune idée précise du soutien public aux autres énergies depuis des décennies¹⁶).

Finalement, un obstacle peu discuté est constitué de la majorité des citoyens qui s'intéressent peu à cette question d'apparence assez technique, cette masse « a-critique » qui se satisfait de la « boîte noire » évoquée plus haut et entretenue par les acteurs de sa gestion centralisée.

Des adjuvants variés à conjuguer

Quant aux appuis, le premier est constitué de la croyance en une évolution technologique constante, celle-là même qui a déjà soutenu le développement de l'offre d'énergie renouvelable et continuera à en améliorer la faisabilité. Cette évolution technologique se traduit par une réduction des coûts d'investissements, déjà observables sur quelques années. Elle devrait aussi résoudre l'une des limites techniques actuelles à savoir le difficile stockage de l'électricité. Le développement de la production d'énergie renouvelable est limité notamment par son caractère variable (moment de vent, d'ensoleillement, etc.). Des évolutions technologiques pourraient modifier radicalement la donne. A noter que ce facteur technologique est parfois aussi vu comme une médaille à double face car des avancées pourraient être faites dans l'exploitation de ressources non renouvelables (comme le montre la ruée vers le gaz de schiste ou encore la fusion nucléaire). Lié à ce facteur technologique, il est aussi entrevu qu'un accident majeur du type de celui de Fukushima qui surviendrait en Europe pourrait avoir un effet sur la position d'une majorité de la population ainsi que des élus politiques (à l'instar de ce qui s'est passé en Allemagne, qui a prévu d'abandonner le nucléaire au plus tard en 2022).

Un deuxième appui pourrait être constitué d'un cadre politique en matière énergétique qui serait contraignant pour les gouvernements successifs et permettrait aux acteurs économiques et citoyens une plus grande prévisibilité des décisions. L'Europe a ainsi pris une série de mesures (appelées le « paquet énergie-climat »), malheureusement insuffisamment contraignantes, fixant des objectifs à atteindre par les pays membres en 2020 : réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre (par rapport aux niveaux de 1990), une amélioration de 20% de l'efficacité énergétique et une part de 20% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de l'UE. Vu l'inégale réussite selon les pays, en 2014, les objectifs ont été postposés à 2030 mais également revus à la hausse. La Belgique est parmi les Etats qui ne respecteront vraisemblablement pas leurs engagements en 2020. En cause : une absence de volonté politique dans la répartition des efforts entre régions et dans la mise en œuvre effective de la politique européenne. Depuis 2010, la puissance installée du parc éolien wallon ne croît pratiquement plus en raison de nombreux recours au Conseil d'Etat. A noter que l'évolution sous-tendue par de tels cadres est souvent présentée comme ayant un effet favorable sur la création d'emploi, qui est pourtant l'os à ronger traditionnel des politiques. Cela étant dit, les coopératives citoyennes, alliées à d'autres acteurs associatifs pourraient jouer un rôle dans l'adoption d'un tel cadre, notamment par la constitution d'une masse critique et la constitution d'un rapport de force favorable¹⁷. C'est bien ainsi qu'elles gagneraient davantage encore leur légitimité d'acteur citoyen.

Enfin, une clé du succès de foule des coopératives tient aussi à leur capacité à devenir non seulement productrices d'énergie mais aussi fournisseuses aux particuliers (c'est une des

¹⁶ Les certificats verts sont des titres (jouant en quelque sorte un rôle de « prime ») donnés pour la production d'électricité dite "verte". Les fournisseurs d'électricité achètent les certificats verts aux producteurs d'électricité « verte » en en faisant payer le prix aux consommateurs finaux qui en voient le montant sur leur facture mensuelle. Une étude commandée par WWF et Eneco « *montre que les énergies traditionnelles reçoivent encore plus de 2/3 du soutien financier des autorités, par rapport aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie et que l'énergie renouvelable n'est pas plus chère que l'énergie traditionnelle* » (source : www.wwf.be).

¹⁷ Voir à ce sujet le travail en cours, notamment par Alternatiba, dans le cadre de la prochaine Conférence sur le climat à Paris. Ou encore l'organisation www.350.org.

clés du succès d'Ecopower et, potentiellement, de la récente coopérative de coopératives énergétiques wallonnes Cociter). Bouclant la boucle, les citoyens coopérateurs peuvent ainsi multiplier les casquettes : celle de producteur, de fournisseur et de consommateur.

Un beau potentiel à développer ?

Pour conclure cette analyse, il faut bien reconnaître que le potentiel de changement à trouver au sein des coopératives citoyennes énergétiques peut encore croître. Face à l'ampleur des enjeux auxquels s'attaquent ces acteurs, le bilan qui peut être tiré de leur apparition et organisation, somme toute assez récente, est à nuancer. Quatre points d'attention nous sont apparus au travers de cette rapide enquête.

Premièrement, le rôle accordé à la technologie par les acteurs coopératifs peut paraître exagéré. Il est indéniable que le développement des énergies renouvelables est redevable du développement de nouvelles technologies. Mais il peut être dangereux de miser seulement sur elles (comme cela a été fait précédemment dans le domaine des énergies fossile et nucléaire). Elles ne s'accompagnent en effet pas forcément d'autonomie, de résilience, d'ancrage territorial et de maîtrise par des populations et entreprises localisées¹⁸.

Deuxièmement, influencées par un contexte productiviste et favorable à la croissance, les coopératives citoyennes ne manifestent pas encore de grandes ambitions en ce qui concerne la diminution de la consommation d'énergie, priorisant souvent l'augmentation de la production d'énergie renouvelable. Le scénario « négawatt » ou celui d'une Belgique bas-carbone qui consistent à suivre un ordre logique allant de la sobriété énergétique (consommer moins) au développement des énergies renouvelables (consommer autre chose) en passant par l'efficacité énergétique (consommer mieux) mériterait d'être suivi au pied de la lettre¹⁹.

Troisièmement, le rapport au politique est parfois ambigu. Les élus sont vus d'une part comme des alliés potentiels qui peuvent établir et compléter un cadre contraignant qui reconnaît le rôle des coopératives citoyennes (comme c'est le cas en Wallonie) ou qui peuvent eux-mêmes investir ou co-investir avec les coopératives citoyennes dans des projets d'énergie renouvelable ou de réduction de la consommation. Ils sont aussi vus d'autre part comme ceux qui n'osent pas s'engager dans une direction qui reste controversée (en particulier en ce qui concerne les questions d'aménagement du territoire que posent le placement d'éoliennes) et changent donc régulièrement les politiques en la matière, souvent sur base d'un raisonnement électoraliste. La piste de « forums hybrides » rassemblant experts et profanes, professionnels de la politique et citoyens ordinaires autour de controverses scientifiques et techniques (comme le sont parfois les énergies renouvelables) mériterait d'être testée à diverses échelles²⁰.

Finalement, une considération particulière manque peut-être aux initiatives prises jusqu'à présent par les coopératives citoyennes énergétiques. Elle n'est pas complètement absente mais devrait clairement être développée. Il s'agit de la prise en compte de l'imaginaire du plus grand nombre de citoyens et de la recherche d'influence sur celle-ci²¹. La société dont nous héritons s'est construite sur de nombreux récits (le progrès, la croissance, etc.) ou sur un grand Récit (celui de la modernité). Les coopératives

¹⁸ Deux contre exemples : le projet Desertec de méga-centrales solaires placées en Afrique pour approvisionner l'Europe et la cité nouvelle, Masdar, construite dans la péninsule arabique.

¹⁹ Voir : www.negawatt.org et www.climatechange.be/2050.

²⁰ CALLON M., LASCOUMES P. et BARTHE Y., *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 2001.

²¹ Comme le suggère Emilie Hache en introduction au livre qu'elle a dirigé (op. cit). Sur le sujet, lire aussi notre analyse, DE LEENER P., TOTTE M. et MORTIER Q., « Pourquoi et comment faire récit/faire mouvement ? Mettre l'imaginaire en mouvement », dans SAW-B [en ligne : www.saw-b.be], analyse 2015.

interrogées en sont bien conscientes : c'est aussi d'un changement social et culturel, voire anthropologique, qui doit advenir et qui doit être suscité. Reste à trouver, ensemble, les manières d'entamer une telle transformation. Une piste pourrait être de déconstruire les récits liés aux énergies fossiles et nucléaires et de co-construire les nouveaux récits (préférer les cycles aux lignes et les flux aux stocks) liés aux énergies renouvelables et réappropriées.


LES ANALYSES DE SAW-B

Rédigées avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les analyses de SAW-B se veulent des outils de réflexion et de débat. Au travers de ces textes, SAW-B souhaite offrir la possibilité aux citoyens mais aussi, plus spécifiquement, aux organisations d'économie sociale de décoder – avec leurs travailleurs et leurs bénéficiaires – les enjeux auxquels ils sont confrontés dans leurs pratiques quotidiennes. Cette compréhension des réalités qui les entourent est essentielle pour construire, collectivement, les réponses et dispositifs adaptés aux difficultés rencontrées. Ces analyses proposent également aux travailleurs de l'économie sociale de poser un regard critique sur leurs pratiques et leurs objectifs mais aussi sur notre société, ses évolutions, nos modes de consommations, de production, de solidarité, etc.

Ces textes ne sont pas rédigés « en chambre » mais sont le résultat direct des interpellations des acteurs de terrain. Nous vous invitons à les prolonger en nous relayant vos interpellations, commentaires et propositions. Si vous le souhaitez, au départ d'un de ces sujets d'analyse, nous pouvons aussi co-organiser avec vous une animation sur mesure au sein de votre entreprise sociale ou de votre groupe citoyen.

Nos analyses sont disponibles sur notre site www.saw-b.be, à côté de nos études, où elles sont classées selon les thématiques suivantes :

- Contours, objectifs et fonctionnement de l'Economie sociale
 - o Définitions et objectifs de l'Economie sociale
 - o Fonctionnement de l'Economie sociale
 - o Démocratie économique et participation
 - o Frontières de l'Economie sociale
 - o Financement de l'Economie sociale
- Economie sociale et enjeux politiques
 - o Enjeux européens et internationaux
 - o Enjeux belges et régionaux
 - o Economie sociale et société
- Economie sociale et travail
 - o Insertion socioprofessionnelle
 - o Sens du travail
- Produire et consommer autrement
 - o Distribution et alimentation
 - o Logement
 - o Services
 - o Environnement
 - o Culture



SAW-B (Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises) est un mouvement pluraliste pour l'alternative économique et sociale. Créée en 1981, l'ASBL rassemble les femmes et les hommes qui construisent une économie centrée sur le respect de l'humain et de l'environnement et non sur le profit. Ses membres représentent plus de 300 entreprises sociales - soit 15 000 travailleurs - en Wallonie et à Bruxelles : des ASBL, des coopératives, des fondations et des sociétés à finalité sociale actives dans de nombreux secteurs tels la culture, la formation, la santé, les énergies, les services à la personne, ...

SAW-B vise à défendre, représenter et développer l'économie sociale et les entreprises qui la composent. Elle est reconnue comme agence-conseil par la Wallonie et comme acteur d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutes nos analyses sont sur www.saw-b.be.